

Aujourd'hui, 300 000 enfants-soldats seraient encore impliqués dans divers conflits armés dont un tiers sur le continent africain, selon les estimations de l'ONU. Pendant les deux dernières décennies le nombre de recrutements d'enfants dans les conflits armés a fortement augmenté.

Ces milliers d'enfants exposés à la violence et à l'exploitation, dans plus de 40 pays à travers le monde, sont forcés et poussés à devenir soldats. On estime que 40% de tous les enfants soldats sont des jeunes filles.

La situation critique des enfants soldats a certainement attiré plus d'attention ces derniers temps, avec la présence d'enfants soldats dans les rangs des rebelles syriens ou encore des rebelles touaregs, au Mali. Pourtant, tout comme les médias, la communauté internationale sous-estime l'ampleur de ce problème. Et en particulier le rôle de ces jeunes filles dans les conflits et les difficultés de leur réintégration dans la société.

Des enfants stigmatisés dans la société

Lorsqu'elles sont enlevées, les jeunes filles subissent le même sort que les garçons : elles sont battues, maltraitées et sont formées à devenir des enfants soldats forcés à tuer. Ce qui les rend plus vulnérable se sont les abus sexuels qu'elles doivent subir. Exposées, de façon quotidienne, au risque de se retrouver enceintes, d'être infectées par le sida ou toute autre maladie, les jeunes filles perdent peu à peu l'espoir d'être à nouveau un enfant un jour.

Beaucoup de jeunes filles doivent donner naissance en captivité, et certaines d'entre elles doivent combattre accompagnées de leurs enfants. Mais leur sort est en grande partie dissimulé par les dirigeants des groupes armés qui se réfèrent à elles comme étant leurs «épouses» ou encore leurs «sœurs». De ce fait de nombreuses jeunes filles dans les forces armées restent invisibles et marginalisées.

Ni garçons, ni jeunes filles soldats sont vraiment acceptés ensuite dans la société. Une fois les conflits terminés, les jeunes filles choisissent de cacher leur passé par peur d'être stigmatisées. Mais c'est encore plus difficile pour celles qui retournent dans leurs villages avec des enfants, car considérées comme impures ou immorales elles ne pourront pas échapper aux préjugés et à la stigmatisation. Elles sont alors mises à l'écart car non seulement elles ont pris les armes contre leur communauté, mais doivent vivre à présent avec le rappel constant des abus qu'elles ont endurés.

Elles sont alors mises à l'écart car non seulement elles ont pris les armes contre leur communauté, mais doivent vivre à présent avec le rappel constant des abus qu'elles ont endurés.

justify;">Une prise de conscience par la communauté internationale</p> <p style="text-align: justify;"> </p> <p style="text-align: justify;">
</p> <p style="text-align: justify;"> </p> <p style="text-align: justify;">En dépit du fait que le droit international humanitaire condamne l'enrôlement d'enfants par des groupes armés, qu'il caractérise comme étant un crime de guerre, le respect de la "Convention des Droits de l'Enfant" par les pays signataires n'est pas à l'abri d'une violation, comme c'est le cas en Syrie.</p> <p style="text-align: justify;"> </p> <p style="text-align: justify;">Des poursuites à l'encontre des personnes responsables de recrutement d'enfants soldats sont mises en avant comme on peut le voir avec le jugement de Thomas LubangaDyilo, en mars 2012. Ce chef d'un groupe armé congolais a été reconnu coupable, par la Cour pénale internationale, d'avoir utilisé des enfants dans un conflit armé. Avec l'adoption de la résolution 2068, en septembre 2012, le Conseil de sécurité des Nations Unies souhaite renforcer la responsabilité des auteurs de crimes à l'encontre des enfants. Néanmoins les crimes pour lesquels les ex-dirigeants sont jugés n'impliquent que rarement, voire pas du tout, les préjudices causés aux jeunes filles. Cette omission est souvent due à leur rôles et aux tâches qui leurs sont confiées, ce qui sous-entend la cuisine et toutes autres tâches domestiques. C'est la raison pour laquelle, les actes sexuels sont rendus presque invisibles aux yeux du droit international.</p>